Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 25 novembre 2010

concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro

(refonte)

(BCE/2010/23)

(2011/66/UE)

(JO L 35 du 9.2.2011, p. 17)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision (UE) 2016/2248 de la Banque centrale européenne du 3 novembre 2016	L 347	26	20.12.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec/2011/66(1)/2015-12-31/fra